

Neuchâtel, le 1^{er} novembre 2022

Davantage de visibilité quand la lumière décline, davantage de sécurité dans la zone piétonne

A l'occasion de la Journée de la lumière du 3 novembre, une action de prévention contre les accidents, la Ville de Neuchâtel va sensibiliser la population à l'importance de bien voir et d'être vu pendant le mois le plus sombre de l'année. Les Offices de la sécurité publique et de la mobilité profiteront de l'occasion pour rappeler, en début de soirée, les règles de circulation pour les deux-roues en zone piétonne, trois mois après la pérennisation des mesures prises en 2021. A partir de novembre, les contrôles seront renforcés.

Les accidents dus au manque de visibilité ne sont pas une fatalité. La [Journée de la lumière](#), qui se tient jeudi 3 novembre dans toute la Suisse, est une occasion de rappeler la nécessité de porter des vêtements clairs, si possibles avec des éléments réfléchissants, que l'on soit cycliste, trottinettiste ou piéton-n-e.

L'Office de la mobilité de la Ville, après avoir [communiqué cet été](#) sur la cohabitation entre usagers de la mobilité douce, ne relâche pas l'effort et lance une nouvelle campagne « Bien vu » pour rappeler que les vêtements clairs doublent déjà la distance de visibilité et que les bandes réfléchissantes multiplient cette distance par cinq.

Dans le sillage de mesures en faveur du vélo

Ce jeudi 3 novembre entre 17h et 19h30, des représentant-e-s de la mobilité et de la sécurité publique seront présents aux abords de la zone piétonne (Croix du marché, rue de l'Hôpital) et à la gare pour distribuer des flyers aux passant-e-s, mais aussi pour offrir de précieux alliés pour votre sécurité : bandes snap fluo à serrer à la cheville ou au poignet, et, pour celles et ceux qui n'en auraient pas, des lumières pour vélos. Les bandes snap seront également disponibles aux guichets transN (Place Pury) et du Service de la population et des quartiers (Sepoqua).

« Ce type de campagne est essentielle si nous voulons encourager la mobilité active tout au long de l'année, indique Mauro Moruzzi, en charge de la mobilité. Elle complète une série de mesures en faveur du vélo, comme la vélostation et les nouveaux lieux de

stationnement autour du centre-ville, l'itinéraire de la Ficelle, la descente de la colline du Château ou les by-pass cyclables à la Maladière, sans oublier le passage de nombreuses rues en zone 30 », énumère le conseiller communal.

Contrôles renforcés pour la sécurité des piétons

Cent jours ont passé depuis la pérennisation des nouvelles règles de circulation en zone piétonne. Pour l'Office de la sécurité publique, dont des agent-e-s seront aussi sur place, c'est l'occasion de rappeler que les vélos et trottinettes électriques ne peuvent rouler que sur deux axes, à l'allure du pas. Les amendes ont été rares jusqu'ici (moins de 10 entre la période de test en 2021 et 2022), mais les avertissements nombreux. La période probatoire étant passée, la Ville entend adopter une posture plus ferme.

« Suite à de nombreuses plaintes enregistrées notamment lors des cafés-contact, de la part de piéton-ne-s qui craignent pour leur sécurité dans la zone piétonne, nous avons décidé de renforcer les mesures de contrôle. A partir de novembre, les agent-e-s seront encore davantage sur place, avec un rôle autant préventif que répressif si nécessaire », annonce Didier Boillat, conseiller communal en charge de la sécurité.

Quelles sont les règles dans la zone piétonne de Neuchâtel ?

- › **En général** Les piétons sont prioritaires. Les vélos, avec et sans assistance, ainsi que les trottinettes électriques doivent être poussés, moteur éteint.
- › **Trottinettes électriques et vélos avec ou sans assistance**
Circulation autorisée à l'allure du pas (8 km/h) et uniquement sur deux axes : à double sens dans la rue du Seyon, et à sens unique d'ouest en est sur la rue des Epancheurs et la rue St-Honoré.
- › **Livraisons** Circulation (à l'allure du pas) et stationnement autorisé le temps de charger/décharger du lundi au vendredi de 6h à 10h, le samedi de 6h à 9h (dimanche exclu). Des places de livraison sont disponibles aux différents points d'entrée de la zone piétonne.

Informations complémentaires www.neuchatelville.ch/zone-pietonne

Ville de Neuchâtel

Renseignements complémentaires :

Didier Boillat, conseiller communal en charge du développement technologique, de l'agglomération de la sécurité, des finances et des ressources humaines, 032 717 71 01

Mauro Moruzzi, conseiller communal en charge du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, 032 717 76 01